

Deuxième séance, mercredi 28 juin 2023

Présidence de Nadia Savary (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2023-DSAS-37	Décret	Décret concernant la prolongation du délai pour la votation populaire sur l'initiative constitutionnelle «Pour des primes abordables»	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Bruno Boschung <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-CE-49	Rapport d'activité	Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation (ATPrDM) - Rapport d'activité 2022	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Alizée Rey <i>Représentant-e du gouvernement</i> Didier Castella
2023-GC-166	Requête	Demande de procédure accélérée pour le traitement de la motion "Suppression de l'obligation d'adapter les PAD lors d'une révision générale du PAL	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Bruno Marmier Daniel Bürdel
2023-GC-141	Divers	Sortie du Grand Conseil (été 2023)		

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justification: M^{mcs} et MM. Carole Baschung, Bruno Clément, Nadine Gobet, Pierre-André Grandgirard, Sandra Lepori, Pierre Mauron, Jacques Morand, Elias Moussa, Rose-Marie Rodriguez et Pierre Vial.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonens, Romain Collaud, Olivier Curty, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Décret 2023-DSAS-37**Décret concernant la prolongation du délai pour la votation populaire sur l'initiative constitutionnelle «Pour des primes abordables»**

Rapporteur-e:	Boschung Bruno (<i>Le Centre /Die Mitte, SE</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales
Rapport/message:	16.05.2023 (<i>BGC juin 2023, p. 2398</i>)
Préavis de la commission:	07.06.2023 (<i>BGC juin 2023, p. 2420</i>)

Entrée en matière

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). La Commission s'est réunie le 7 juin pour discuter de ce décret. Etaient présents M. Philippe Demierre, directeur de la DSAS, M. Hans-Jürg Herren, directeur de l'ECAS, et M. Alexandre Grandjean, conseiller juridique de la DSAS.

Le décret du Conseil d'Etat demandait tout simplement la prolongation du délai pour la soumission de cette initiative au vote populaire, initiative que nous avons validée en septembre dernier.

Les arguments du Conseil d'Etat pour cette prolongation sont compréhensibles pour la commission. Pour rappel, sur le plan fédéral, une initiative presque identique a été déposée et est toujours en discussion. En plus d'un contre-projet du Conseil national, il y a également un contre-projet de la Commission du Conseil des Etats qui, du point de vue actuel, a probablement le plus de chance d'être accepté cet automne comme contre-projet officiel des deux Chambres à Berne.

Le Conseil d'Etat soutient à juste titre qu'il ne faut pas se précipiter au niveau cantonal, au risque d'avoir sur table une solution cantonale qui ne soit pas compatible avec le droit fédéral. La commission a suivi ces arguments à l'unanimité, mais une large majorité souhaite que nous n'attendions pas simplement une année ou plus les signaux de Berne et qu'un signal soit maintenant donné à la population fribourgeoise face à l'augmentation constante des primes d'assurance-maladie.

Nous avons entendu qu'une augmentation des primes entre 4 et 6 % a été annoncée à nouveau pour 2024. Le Conseil d'Etat, selon les déclarations du conseiller d'Etat M. Demierre lors de la séance de la commission, prévoit de prendre en compte cette augmentation "ordinaire" dans le cadre du budget 2024. Mais, rien de plus. Les cinq millions supplémentaires selon le projet bis de la commission ne visent donc pas à compenser seulement l'augmentation "ordinaire" pour les bénéficiaires précédents, mais surtout à élargir le cercle des bénéficiaires par la définition de nouveaux seuils d'entrée. Cette solution a pour but de donner un signal encourageant aux familles et à la classe moyenne de notre canton, qui souffrent énormément de l'inflation et qui perdent continuellement du pouvoir d'achat, notamment en raison de l'augmentation constante des primes d'assurance-maladie.

Au nom de la commission, je vous prie d'entrer en matière sur ce décret et d'approuver le projet bis.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je crois pouvoir dire que nous sommes toutes et tous conscients de la problématique de la hausse récurrente des primes maladie dans notre canton et en Suisse de manière générale, et de l'effet de cette hausse sur les budgets de nos ménages, en particulier ceux de la classe moyenne.

Un problème d'autant plus aigu que dans le contexte de l'inflation et d'une hausse annoncée des coûts des loyers, nous sommes certainement toutes et tous d'accord sur le fait qu'il faut trouver ensemble des solutions. Dans ce contexte, l'initiative constitutionnelle qui nous occupe aujourd'hui s'inscrit dans les interventions cantonales et fédérales qui visent à soulager tous les ménages. Au niveau cantonal, lors des débats du Grand Conseil sur la motion urgente "Folie des primes maladie: soulager rapidement et efficacement la population fribourgeoise", la gauche et le centre ont exprimé le souhait que le Conseil d'Etat trouve une solution pour soutenir plus fortement les personnes dans la précarité, et ceci déjà dès 2024.

Ce point sera ainsi à l'ordre du jour des discussions qui se tiendront au niveau du Conseil d'Etat lors du processus budgétaire, processus qui est en cours actuellement et qui se terminera en août prochain. Il n'est malheureusement pas possible d'en dire plus aujourd'hui sur l'état de ces discussions du Conseil d'Etat.

Au niveau fédéral, le Conseil des Etats est finalement entré en matière par 24 voix contre 16 sur le contre-projet indirect du Conseil fédéral à l'initiative du parti socialiste, maximum 10 % du revenu pour les primes. La Conférence des directrices et directeurs suisses de la santé est également ouverte à ce contre-projet qui prévoit que les cantons versent un minimum équivalent jusqu'à 7,5 %. Le Conseil des Etats a retravaillé le contre-projet du Conseil fédéral et prévoit que les cantons devraient déboursier un montant minimal de l'ordre de 3,5 à 7,5 %. La part fédérale resterait quant à elle inchangée à 7,5 %. La contribution minimale des cantons serait ainsi couplée à l'évolution des coûts, au même titre que celle de la Confédération. Le calcul du montant minimal qui échoit aux cantons serait aussi légèrement modifié. Si les primes représentent moins de 11 %

du revenu, le pourcentage minimal s'élève à 3,5 %. Le Conseil fédéral avait prévu une limite à 10 %. Si les primes représentent 18,5 % ou plus du revenu, le pourcentage s'élèverait alors à 7,5 % des coûts. Entre deux, le pourcentage augmenterait et ceci de manière linéaire. Le canton de Fribourg serait l'un des cantons impacté par un tel calcul. Le coût supplémentaire pour le canton s'élèverait ainsi à 5 millions de francs selon le projet revu par le Conseil des Etats et selon les estimations de la Confédération.

Outre le montant minimal, chaque canton devrait désormais définir le pourcentage maximal que les primes doivent représenter par rapport au revenu disponible des assurés.

Le projet retourne au Conseil national et les deux Chambres du Parlement fédéral disposent encore d'un délai jusqu'au 3 octobre prochain pour trouver un accord, s'il faut proposer un contre-projet indirect ou non à l'initiative des allègements de primes.

Vous le constatez, Mesdames et Messieurs, depuis que nous avons rédigé le décret, les choses ont changé et ce n'est pas terminé. Les conditions cadres du droit supérieur au niveau fédéral ne sont donc toujours pas arrêtées. Elles influent de manière conséquente sur les variantes analysées au niveau cantonal. Comme relevé, le Conseil d'Etat considère comme problématique le fait que la charge des primes par type de ménage soit si différente selon les calculs dont vous avez pu prendre connaissance. Il ne serait ainsi pas opposé à définir un principe de charge par ménage identique pour tous les ménages de notre canton, pour autant que ceci soit fixé au niveau cantonal.

Le Conseil d'Etat vous prie donc d'accepter de prolonger les délais prévus pour le traitement de l'initiative cantonale. En effet, il faudrait pouvoir savoir et prendre du recul pour attendre le meilleur moment pour agir et trouver la bonne solution.

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Je n'ai pas de lien d'intérêts si ce n'est que j'étais dans la commission ad hoc.

En septembre 2022, l'initiative constitutionnelle pour des primes abordables a été validée. Sans contre-projet en septembre 2023, elle devrait passer en votation populaire en mars 2024 s'il y a un contre-projet. L'objet qui nous est soumis par le Conseil d'Etat est donc de prolonger le délai d'une année.

Le groupe Le Centre soutient la décision du Conseil d'Etat d'attendre le résultat des votations aux Chambres fédérales, qui devrait tomber le 3 octobre 2023, pour lancer une solution cantonale pérenne. Néanmoins et comme annoncé lors du traitement de la motion "Folie des primes maladie", le groupe Le Centre souhaite soulager la classe moyenne dès 2024 déjà par un élargissement des ayants droit aux subsides des primes maladie.

Comme vous l'avez dit, M. le Commissaire du Gouvernement, les choses changent et nous n'avons actuellement aucune assurance qu'une solution nous convenant sorte des Chambres fédérales. Les primes ne cessent d'augmenter ces dernières années et, même si nous sommes convaincus que des économies peuvent se faire sur les coûts de la santé qui ont presque doublés en vingt ans – il faudrait par exemple mieux cibler les interventions et éviter la surconsommation médicale –, nous ne sommes pas dupes: les dépenses de santé vont continuer d'augmenter. C'est pourquoi nous devons agir maintenant pour soulager les ménages d'un poids toujours plus lourd. Si les couples sans enfant sont ceux qui sont le plus lourdement touchés, on remarque que les couples avec un enfant et un jeune adulte sont aussi bien au-delà du raisonnable. Ces derniers ayant encore d'autres charges liées à la formation, on peut clairement identifier une catégorie des ayants droit qui ont besoin d'un soutien renforcé.

Vous l'avez compris, la situation ne cesse de s'amplifier. On ne peut plus attendre. C'est pourquoi la commission ad hoc a proposé un projet bis qui offre une solution transitoire de 5 millions pour élargir le cercle des ayants droit. Fribourg doit faire mieux et faire mieux en 2024 déjà.

Ainsi, le groupe Le Centre accepte le prolongement du délai pour le traitement de l'initiative pour des primes maladie abordables et accepte la version de la commission pour élargir le cercle des bénéficiaires en plus de l'absorption d'une éventuelle hausse des primes d'assurance-maladie des bénéficiaires actuels.

Bürgisser Nicolas (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Die Freisinnige Demokratische und Grünliberale Fraktion ist einstimmig für das Eintreten auf das vorliegende Dekret für die Fristverlängerung. Eine grosse Mehrheit unserer Fraktion ist allerdings gegen das Amendement der Kommission für den zusätzlichen Beitrag des Kantons von 5 Millionen Franken und wird diesen ablehnen.

Rey Benoît (*VEA/GB, FV*). Le paiement des primes maladie, en particulier pour un certain nombre de familles de la classe moyenne, devient une charge trop lourde et fera basculer certaines d'entre elles dans la précarité. L'initiative constitutionnelle pour des primes abordables pourrait, par son acceptation, apporter de réelles solutions à ce problème. Aujourd'hui, ne nous sommes là que pour décider d'une prolongation de délai pour attendre les résultats des discussions sur le même objet au niveau fédéral. Cela paraît logique.

Toutefois, les discussions fédérales risquent de durer des semaines, des mois, voire plus en tenant compte de l'élaboration d'un contre-projet indirect du Conseil fédéral, du Conseil national, de la commission du Conseil des Etats, etc. Ceci prendra du temps, beaucoup de temps, trop de temps. Le délai de prolongation d'une année sera probablement encore insuffisant.

Dans l'entre-temps, les augmentations annoncées de 4 à 6 % cette année – et combien les années suivantes? – vont précariser encore de nombreuses familles. Nous ne pouvons attendre sans mesures provisoires. Une compensation de cette augmentation pour cette année de 5 % augmenterait les coûts actuels de 5,8 millions. Si l'on retient 6 %, l'augmentation serait de 7 millions. Ceci, c'est pour le nombre des bénéficiaires actuellement reconnus et cela ne permettrait en aucun cas d'en toucher de nouveaux. Pour ce faire, un montant complémentaire est indispensable.

Le Conseil d'Etat a prévu ces éventualités – et M. le Représentant du Gouvernement nous en a parlé en commission – dans le cadre du budget 2024 en discussion. Nous ne sommes encore de loin pas au bout des différentes lectures de ce budget. En commission, M. le Conseiller d'Etat nous a confirmé une intention. Pour ma part, j'ai besoin, avant d'accepter un tel décret, d'un certain nombre de garanties. Mon côté saint Thomas fait que j'ai besoin de toucher pour croire.

En conséquence, le nouvel article 2 proposé par la commission permet de nous donner ces garanties. Dès lors, il ne restera plus qu'à assumer les conséquences dans l'élaboration du budget fait par le Conseil d'Etat, les lectures de la CFG et finalement l'adoption de ce budget par notre plénum en novembre prochain.

C'est donc avec ces considérations qu'à l'unanimité le groupe VERT·E·S et alli·e·s vous recommande d'accepter ce décret de prolongation dans la version bis de la commission.

Rey Alizée (PS/SP, SC). Mes liens d'intérêts: je suis présidente du comité d'initiative pour des primes abordables.

Hausse des prix, hausse des loyers, hausse des prix de l'électricité... La facture commence à être très salée pour les Fribourgeoises et les Fribourgeois. Les primes maladie qui pèsent lourd sur le budget sont en perpétuelle augmentation. On ne va pas y couper l'année prochaine, une hausse de 6 % étant déjà annoncée. Il y a donc urgence, comme l'a dit M. le Rapporteur. On ne peut pas laisser la situation aller ainsi et rester passif en la regardant se dégrader.

Bien sûr, je suis consciente qu'il y a des discussions au niveau fédéral, je les suis un peu, avec différents contre-projets et le Conseil des Etats et le Conseil national qui se renvoient la balle. Combien de temps cela va-t-il prendre? Qu'en est-il si, au niveau fédéral, aucun projet n'aboutit? Fribourg, le canton, doit agir et non réagir. Plusieurs cantons l'ont déjà fait.

J'aurais bien sûr souhaité qu'on puisse voter plus rapidement sur cette initiative. Mais compte tenu que des mesures transitoires sont prévues dans le décret, le groupe socialiste peut entrer en matière. La proposition telle que formulée permet d'une part de garantir la prise en compte des charges supplémentaires liées à la hausse des primes pour les bénéficiaires de subsides, mais aussi d'élargir le cercle des bénéficiaires. C'est ce qui fait la différence et permettra à des personnes et des familles – 6000 selon les chiffres donnés en commission – de bénéficier d'un soutien bienvenu durant cette période difficile où elles voient leur pouvoir d'achat se réduire comme peau de chagrin.

Le groupe socialiste entrera donc en matière à l'unanimité sur le projet de décret et l'acceptera avec la modification proposée par la commission.

Fahrni Marc (UDC/SVP, VE). Mes liens d'intérêts: je suis membre de la commission et m'exprime au nom du groupe UDC.

Le sujet de ce décret est bel et bien de valider ou non la prolongation du délai concernant la votation populaire. Pour rappel, les raisons qui ont nourries cette initiative sont vite résumées: la hausse récurrente des primes d'assurance-maladie et l'inflation qui pèsent lourd sur le budget des Fribourgeois. Il faut également préciser que dans un même temps une initiative similaire crée des débats controversés au sein des Chambres fédérales. Dès lors, être favorable à cette prolongation de délai nous paraît tout à fait fondé afin de bénéficier, suivant le développement des négociations, de l'opportunité d'examiner et de prendre en compte les synergies reconnues et applicables pour notre canton afin d'être directement dans le tir. Le groupe de l'Union démocratique du centre va donc, dans sa majorité, soutenir cette proposition.

Quant à l'amendement qui demande 5 millions supplémentaires, il est perçu au sein de notre groupe de deux façons bien distinctes. Les délais que susciteront les prochaines décisions seront certainement longs jusqu'à leur mise en application. Il est donc primordial d'agir avec plus de réactivité afin de donner un signal fort à la population fribourgeoise par rapport aux deux points cités au début de mon intervention, c'est-à-dire la hausse constante des primes et l'inflation. Cette mesure se veut progressive puisqu'elle vise à étendre le quota des citoyens bénéficiant des subventions à la prime maladie. On pourrait passer de 90 000 à 100 000 bénéficiaires. L'élément primordial est d'atteindre les jeunes familles qui se situent au-dessus des limites fixées. On peut également et légitimement avoir un avis plus mitigé en défendant que cet amendement n'est pas approprié dans ce décret et qu'il serait préférable de suivre un cheminement plus institutionnel, c'est-à-dire dans le cadre de l'élaboration des budgets par le Conseil d'Etat, la CFG, et présentés pour approbation ou non au Grand Conseil. Cela ne veut pas dire que nous sommes contre, mais que nous donnons le choix plutôt que de l'imposer.

Personnellement, je serais plutôt pour la première variante, mais à chacun la liberté de choix.

Michellod Savio (*PLR/PVL/FDP/GLP, VE*). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet si ce n'est que j'étais membre de la commission et je m'exprime à titre personnel.

Il est vrai que la commission propose une solution peu orthodoxe en demandant d'inscrire dans le décret ces 5 millions de francs supplémentaires pour la réduction individuelle des primes maladie. Pourquoi en sommes-nous là? La réponse tient en un fait: en vingt ans, les primes ont doublé, mais pas les salaires. Ce n'est donc pas une problématique nouvelle. Et pourtant les exécutifs, qu'il s'agisse du Conseil fédéral ou des Gouvernements cantonaux, ne nous proposent toujours pas de solutions alors que des facteurs externes, tels que l'inflation, aggravent encore la situation pour un nombre toujours plus important d'assurés. Il convient d'agir car oui, il y a urgence et urgence ne rime pas avec report, sauf si nous avons l'assurance qu'un geste sera fait. C'est le sens de la proposition de la commission. Cela ne signifie pas que nous pourrions faire l'impasse sur la question des coûts de la santé. Cela ne signifie pas non plus que je soutiens l'initiative cantonale ou l'initiative fédérale. C'est juste une réponse pragmatique face à une situation qui ne peut plus durer.

J'ajouterais que si le Conseil d'Etat est conscient de la problématique, ce qu'il nous a dit, et s'il est en discussion pour inscrire ce montant dans le budget 2024, cela ne mange pas de pain de mentionner ce montant dans le décret, tel que le propose la commission. Ce n'est pas que nous n'avons pas confiance en notre Conseil d'Etat, que nous savons fort sage, mais parce que c'est aussi le rôle de ce Parlement que de donner un signal clair sur la direction à prendre.

Je vous invite donc à entrer en matière sur le décret et à soutenir le projet bis de la commission.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je tiens à remercier toutes les personnes qui étaient présentes lors des débats de la commission et spécialement M. le Rapporteur, M. le Député Bruno Boschung, pour la très bonne conduite des débats.

Tous les éléments qui ont été relevés par les différentes personnes qui viennent de prendre la parole ont été évoqués en commission. Au niveau des économies des coûts et le soulagement des ménages, ce sont des choses que le Conseil d'Etat dans son ensemble est complètement à même de comprendre et de trouver des solutions qui seront pragmatiques. Comme je le disais, nous n'entrons pas en matière par rapport à l'amendement qui sera proposé. J'ai constaté que tous les groupes entraînent en matière et certains groupes vont soutenir l'amendement qui sera proposé tout à l'heure.

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Merci à tous les intervenants. A ce sujet, je peux prendre connaissance que l'entrée en matière sur le principe n'est pas combattue. J'ai aussi pris connaissance qu'il y a quand même certains groupes qui ne sont pas prêts à soutenir le projet bis de la commission. On va en discuter un peu plus largement lors de la lecture des articles. J'ai également pris connaissance, comme il fallait s'y attendre, que le Conseil d'Etat n'a pas l'idée de se rallier au projet bis de la commission.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal

Art. 1

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Artikel 1 beschreibt das Grundanliegen dieses Dekrets, nämlich die Verlängerung der Frist für die Vorlegung der Volksinitiative, die eingereicht worden ist. Ich habe in den Interventionen gehört, dass dies ein unbestrittener Artikel ist, er war auch in der Kommission völlig unbestritten. Die Kommission unterstützt diesen Artikel 1, genau so, wie er jetzt formuliert ist.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je confirme les propos de M. le Rapporteur, qui a été complet.

> Adopté.

Art. 2

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Artikel 2 ist eben dieser neue Artikel, den die Kommissionmehrheit Ihnen vorschlägt - wir haben schon in der Eintretensdebatte Argumente dazu gehört. Der Artikel ist zweiteilig, es hat einen Abs. 1 und einen Abs. 2, wie Sie gesehen haben.

Im Abs. 1 ist das Anliegen der Mehrheit der Kommission formuliert, jetzt bereits ein Zeichen zu setzen für die Freiburger Bevölkerung zum Thema der stetig steigenden Krankenkassenprämien. Der Anstieg der Krankenkassenprämien ist ja nur ein Thema, das die Bevölkerung unseres Kantons beschäftigt. Wir haben die Inflation, die ohnehin drückt, wir haben überall

steigende Preise, wir haben jetzt auch noch die Mieten, die dazukommen. Die Kommission ist der Meinung, mit dem Alinea 1 diese 5 Millionen Franken jetzt zu sprechen, um ein Zeichen zu setzen.

Diese 5 Millionen Franken haben wir uns nicht einfach so aus den Fingern gesaugt.

Comme ces 5 millions, ça venait plus ou moins aussi de ce constat qui a été relevé par le commissaire du Gouvernement lors de la discussion d'entrée en matière.

Diese 5 Millionen Franken würden etwa dem Beitrag entsprechen, wenn wir jetzt nach Bern schauen und sagen, was ist die wahrscheinlichste Variante, die dort irgendwann einmal im Rahmen dieser Vorschläge zum Tragen kommt. Es wurde bereits gesagt, das würde aus der heutigen Sicht dem Kanton voraussichtlich diese rund 5 Millionen Franken Mehrkosten verursachen.

Vielleicht noch zum Thema: Warum preschen wir jetzt vor mit diesem Dekret? Wir könnten ja auch sagen, wir führen diese Verhandlungen, wie es auch von der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion gesagt wurde, im Rahmen der Budgetverhandlungen, die jetzt ohnehin am Laufen sind. Sie wissen alle, wie es ist, wenn man diese Änderungsanträge in das bereits vorliegende Budget des Staatsrates einfügen will. Es muss an einem anderen Ort kompensiert werden. Ich gehe davon aus, dass unser liebes SITel nicht zur Verfügung stehen wird, um wieder 5 Millionen Franken zu kompensieren, also war der Tenor in der Kommission: "Nein, wir müssen jetzt hier im Rahmen dieses Dekretes dieses Zeichen setzen, damit wir eine gewisse Sicherheit haben, dass dieses Anliegen dazukommt."

Das wäre der Inhalt von Artikel 2 des Abs. 1, der mit diesen zusätzlichen 5 Millionen Franken beabsichtigt, nicht die ordentliche Prämienhöhung zwischen 4 bis 6 Prozent zu kompensieren, sondern den Kreis der Destinatäre zu erweitern. Es wurde von Kollegen der Schweizerischen Volkspartei gesagt: Heute haben wir rund 90 000 Destinatäre, die von der Prämienverbilligung profitieren, mit diesen zusätzlichen Mitteln könnte man den heutigen Berechnungen zufolge zusätzlich rund 10 000 Bürgerinnen und Bürger unseres Kantons von diesen Mitteln profitieren lassen.

Vielleicht noch zum Abs. 2.: dieser sieht vor, dass der Staatsrat die notwendigen Massnahmen zu treffen hat, um einen allfälligen Anstieg der Krankenkassenprämien der heutigen Anspruchsberechtigten aufzufangen. Er will sicherstellen, dass mindestens die ordentliche Erhöhung, die wieder vor der Türe steht, diese 4 bis 6 Prozent, kompensiert wird. Wir hatten in der Kommission den Eindruck, dass das beim Staatsrat eigentlich mehr oder weniger unbestritten ist, dass wenigstens diese ordentliche Erhöhung, die wieder vor der Türe steht, kompensiert werden muss.

Was bedeutet dieser Abs. 2, diese ordentliche Kompensation der ordentlichen Beiträge? Das ist auch nicht wenig, das muss man sagen. Wenn wir von 4 bis 6 Prozent ausgehen, würde das bereits 5,8 bis 7 Millionen Franken ausmachen. Das wollen wir in aller Transparenz auch aufzeigen. Das ist schon ein ordentlicher Beitrag, aber die Kommission ist der Auffassung, dass das eben nicht genügt.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Vu les explications qui ont été données et sur lesquelles peut-être qu'on est passé un peu vite en séance de groupe, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux va aussi soutenir la version bis de la commission.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je remercie M. le Rapporteur pour les explications qui ont été données par rapport à cet amendement qui désire en fait modifier ce décret. Il est clair que le Gouvernement ne pourra pas accepter cet amendement-là. Comme je l'ai expliqué tout à l'heure dans mon préambule, nous sommes en plein processus budgétaire. Vous savez qu'on a aussi – et ça on doit en tenir compte – des dépenses dans notre canton qui sont en augmentation. Donc on ne pourra non plus pas tout donner à tout le monde et je pense qu'à ce niveau-là les discussions vont être encore menées maintenant. Donc je ne peux pas en dire plus que ce que j'ai dit dans mon introduction. Ainsi, je ne vais pas soutenir cet amendement et le Conseil d'Etat dans son ensemble ne va pas le soutenir.

> Au vote, la proposition de la commission, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est acceptée par 81 voix contre 12. Il y a 1 abstention.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Ont voté en faveur du projet bis:

Aebischer Susanne (LA, Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE, PS/SP), Altermatt Bernhard (FV, Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE, Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR, UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC, PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR, UDC/SVP), Beaud Catherine (GR, Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC, VEA/GB), Berset Christel (FV, PS/SP), Berset Solange (SC, PS/SP), Bonny David (SC, PS/SP), Boschung Bruno (SE, Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC, PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE, UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE, Le Centre/Die Mitte), Chardonens Christophe (BR, PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonens Jean-Daniel (BR, UDC/SVP), Clément Christian (SC, Le

Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lévrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 81.*

Ont voté contre:

Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 12.*

S'est abstenue:

Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Chères et chers collègues, à la suite de l'acceptation de l'article 2, il faut modifier ce texte. Avec le projet initial, le décret n'était en effet pas soumis à un référendum financier. Mais avec l'acceptation de l'article 2, le décret va être soumis au référendum financier facultatif. Le projet bis de la commission propose donc d'adapter ce texte.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je confirme les propos de M. le Rapporteur.

> Modifié tacitement selon la proposition de la commission (projet bis).

Titre et préambule

> Adopté.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Confirmation de la première lecture.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Comme dit tout à l'heure dans mon intervention, le Conseil d'Etat ne se rallie pas à l'amendement. Vu le résultat net du vote, je n'en demande cependant pas un nouveau.

> Confirmation de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 95 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 95.*

Rapport d'activité 2023-CE-49

Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation (ATPrDM) - Rapport d'activité 2022

Rapporteur-e: **Rey Alizée (PS/SP, SC)**
Représentant-e du gouvernement: **Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts**
Rapport/message: **14.03.2023 (BGC juin 2023, p. 2242)**
Préavis de la commission: **24.05.2023 (BGC juin 2023, p. 2321)**

Discussion

Rey Alizée (PS/SP, SC). La commission s'est réunie le 24 mai dernier pour traiter du rapport d'activité 2022 de l'Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation.

A titre préliminaire, il est à relever que quelques changements ont eu lieu en 2022 sur le plan organisationnel avec, d'une part, le renouvellement des membres de la Commission cantonale et, d'autre part, le départ de la préposée à la protection des données qui a été nommée au niveau fédéral. La préposée à la transparence a repris ad interim la fonction de préposée à la protection des données et assume encore aujourd'hui ces deux fonctions.

Dans le domaine de la transparence, la synthèse du bilan réalisé en 2021 par l'Institut du fédéralisme pour les 10 ans d'entrée en vigueur de la loi sur l'information a été adressée en avril 2022 à l'autorité. Cette synthèse conclut que la loi fonctionne globalement bien. Il y a toutefois quelques améliorations à apporter comme, par exemple, le besoin sensibiliser au sein de l'administration et auprès des communes pour savoir quelle information peut être transmise ou non. Parfois ce n'est pas très clair. Les chiffres dans le domaine de la transparence sont restés élevés en 2022, que ce soit au niveau des demandes d'accès ou des requêtes en médiation. En 2022, la thématique phare reste encore et toujours les éoliennes, qui ont continué à susciter des demandes, puisque 14 requêtes en médiation touchaient à cette thématique.

S'agissant de la protection des données, la charge de travail a été importante puisque 382 dossiers ont été traités en 2022. Durant cette année, il est réjouissant aussi de constater que les retards ont pu être rattrapés, notamment en ce qui concerne les préavis pour la vidéosurveillance, et que l'Autorité est maintenant à jour dans tous les domaines. Il est à relever également que la collaboration et l'implication de la préposée dans les projets de loi s'est nettement améliorée et a été saluée tant par l'Autorité que par le Conseil d'Etat. Il reste encore des efforts à faire pour certains projets d'ordonnance, pour lesquels la préposée n'est pas systématiquement consultée, mais c'est en bonne voie.

Dans le cadre de la numérisation de l'administration qui se poursuit, la préposée a participé à divers groupes de travail, par exemple en lien avec la mise sur pied du Référentiel cantonal ou encore de la cybersanté.

Les cyberattaques et les failles de sécurité ont continué d'occuper la préposée. Dans de tels cas, l'Autorité est sollicitée par les organes publics concernés. Les risques encourus, les mesures à planifier ainsi que les informations à transmettre aux personnes concernées sont évoqués ensuite ensemble. Les particuliers concernés par ces failles demandent également l'avis de la préposée sur les risques encourus ou les démarches qu'ils peuvent entreprendre.

Les travaux en lien avec la révision totale de la loi cantonale sur la protection des données se sont poursuivis et bien sûr, la préposée a été très impliquée. Le projet en cours d'élaboration a pour but de donner aux citoyennes et citoyens du canton de Fribourg un cadre moderne et aligné aux standards européens. Il y aura notamment un renforcement du contrôle et de la maîtrise des informations partagées avec les collectivités publiques pour les personnes concernées.

S'agissant de la médiation administrative cantonale, la grande nouveauté en 2022, c'est qu'elle a été intégrée administrativement à l'Autorité. Cette intégration s'est très bien déroulée. Au niveau statistique, 36 demandes sont parvenues à la médiatrice, dont 18 relevaient du champ d'application de la loi. Les demandes sont en baisse par rapport aux années précédentes. Il est difficile d'en expliquer les raisons. Est-ce que c'est la médiation qui n'est pas assez connue des administrés? Est-ce que c'est le cadre de la loi qui est trop restrictif? Ou est-ce simplement parce que notre administration fonctionne très bien? Enfin, la médiatrice a poursuivi en 2022 son engagement dans le domaine du langage simplifié.

La commission parlementaire a relevé la qualité du rapport et du travail qui est effectué et a salué l'engagement de cette équipe et celui du président de la Commission, qui investit de nombreuses heures dans ce mandat pour le bon fonctionnement et l'indépendance de l'Autorité. Les questions ont été nombreuses et l'intérêt porté aux activités de l'Autorité important. Au sein de la commission, quelques questions se sont posées notamment sur les cyberattaques et la marge de manœuvre de la préposée ainsi que des statistiques dans ce domaine.

Le fonctionnement de l'Autorité avec une seule préposée ad interim à la transparence et à la protection des données a également suscité des questions sur la suite. Il en est ressorti que cette configuration était bien adaptée pour le bon fonctionnement de l'Autorité. La Commission cantonale soutient d'ailleurs cette organisation sur le long terme; une disposition en ce sens devrait figurer dans le projet de révision de loi sur la protection des données.

Pour conclure, je souhaite remercier les membres de la commission pour leur travail et les échanges lors de notre séance. En leur nom, je tiens à remercier M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, M. Marc Valloton, vice-chancelier, ainsi que la préposée de l'Autorité et la médiatrice, M^{mes} Martine Stoffel et Annette Zunzer Raemy, de même que le président de la Commission, M. Laurent Schneuwly, qui ont présenté leurs activités dans le détail par oral et dans leur rapport, et ont répondu en toute transparence à nos questions. C'est avec ces considérations que je vous invite, chères et chers collègues, à prendre acte de ce rapport.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. J'aimerais tout d'abord remercier la commission pour le travail qui a été fait pour le rapport qui est très complet, remercier aussi la Rapporteuse pour ses propos que je ne peux que confirmer et saluer. Je rappelle ici que le Conseil d'Etat avait souhaité, pour des raisons de sobriété, d'efficacité, de rationalisation et de simplification, la réunification des deux fonctions de préposée à la transparence et à la protection des données et qu'il avait souhaité aussi l'intégration de la médiation administrative dans l'Autorité cantonale de transparence et de protection des données parce que cette entité était très isolée. Aujourd'hui, il prend acte avec satisfaction que l'Autorité souligne que ces solutions sont aptes à répondre aux défis actuels, défis nombreux, je vais en citer quelques-uns: numérisation de l'administration, augmentation des cyberattaques et puis nous aurons cet automne la révision de la loi cantonale sur la protection des données qui sera prochainement transmise au Grand Conseil et qui intégrera les modifications soulignées par la rapporteuse.

Je remercie en particulier la préposée responsable à la protection des données qui a rattrapé une bonne partie du retard accumulé ces dernières années, un travail considérable, efficace, et ceci est à saluer. Enfin, je remercie l'Autorité et les préposées pour la bonne collaboration qui s'est notablement améliorée l'année passée avec les différents services de l'Etat.

Schneuwly Achim (UDC/SVP, SE). Le groupe de l'Union démocratique du centre a lu le rapport et prend position.

Wir stellen fest, dass der erforderliche administrative Aufwand immer grösser wird. Der Datenschutz und die Transparenz werden immer wichtiger, deshalb braucht es schon im Anfangsstadium von Gesetzes- und IT-Projekten eine gute Sensibilisierung, Schulung und Begleitung. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei bedankt sich für den Tätigkeitsbericht.

Berset Solange (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a pris connaissance avec grande attention du rapport sur les activités 2022 concernant la transparence, la protection des données et la médiation. Il faut relever le grand travail effectué par les personnes en charge du traitement de tous les thèmes pour ces différentes activités. Nous les remercions pour leur précieux travail. Dans le rapport toutefois, il faut constater qu'il n'est que brièvement fait mention du travail de la préposée en lien avec le dossier électronique du patient (DEP), principalement dans le cadre de la convention intercantonale en matière de santé numérique. Nous nous interrogeons vivement sur cette situation. La cybersanté est sensée être l'un des principaux chantiers de l'Etat en matière numérique et donc l'un des principaux domaines d'activité de la préposée. Comment expliquer cette information limitée? Est-ce dû à la lenteur de la mise en place du DEP dans le canton de Fribourg ou/et au manque d'intégration de la préposée dans les travaux? En outre, dans son rapport, il n'est pas fait mention de l'identité électronique qui est pourtant nécessaire pour accéder au DEP.

Le groupe socialiste se pose donc la question de savoir quelles sont les raisons pour lesquelles Fribourg a notoirement renoncé à une solution souveraine contrairement à d'autres cantons romands. Le canton de Vaud a notamment développé sa propre solution d'accès pour s'identifier. Fribourg aurait pu s'y rallier, mais a préféré rester sur l'oreiller de paresse SwissID, qui est contesté, et c'est navrant pour la sécurité de nos données. Les cantons romands ont pourtant réussi à mettre CARA en place, cette plateforme de santé numérique sécurisée, destinée à la population et aux prestataires de soins pour toute la population de Suisse occidentale. Pourquoi est-ce que les travaux ne se poursuivent pas sur cette même voie de collaboration? Est-ce que cela exigerait un engagement trop important de la préposée dans ce domaine?

Concernant la transparence, on a pu lire dans le rapport que la définition entre transparence et coopération des autorités et entre transparence et archivage est peu ou pas suffisamment claire. Il est mentionné que cette définition mériterait certaines clarifications. Nous relevons qu'il serait important d'apporter ces clarifications.

Altermatt Bernhard (Le Centre/Die Mitte, FV). Ich spreche im Namen der Fraktion Die Mitte und danke der Behörde, ihrer Vorsteherin, der Mediatorin sowie dem Präsidenten und den Mitgliedern der zuständigen Kommission für die ausgezeichnete Arbeit. Mit Genugtuung nehmen wir zur Kenntnis, dass das Arbeitsklima und die Zusammenarbeit der Behörde mit der allgemeinen Verwaltung weiterhin gut sind, was nicht immer der Fall war.

Erlauben Sie mir une supplémentaire Bemerkung: Es war einmal... Es war einmal eine Zeit, da sprach die Kantonsverwaltung fast nur französisch. Dank des Engagements der Deutschfreiburger und ihrer politischen Vertreter erhielten die französischsprachigen Dienstchefs sukzessive deutschsprachige Adjunkte und Stellvertreter. Diese verbrachten dann ihre Arbeitszeit damit, Übersetzungen zu machen. Mit anderen Worten: Die Administration leistete sich überbezahlte und überqualifizierte Übersetzer, Spitzenbeamte, die eine Aufgabe erledigten, für die sie weder ausgebildet noch angestellt worden waren.

Diese Zeiten haben sich glücklicherweise geändert, und der Staat und seine Direktionen haben heute professionelle Strukturen für die Übersetzungen.

Mesdames et Messieurs, dans le cas de figure de l'Autorité dont nous examinons le rapport et dont notre groupe salue le travail et surtout la sérénité retrouvée, nous sommes face à un cas similaire. La préposée en fonction et la médiatrice sont bilingues et travaillent dans les deux langues alors que l'intégralité de leurs collaborateurs sont de langue française. Elles se retrouvent ainsi non seulement à gérer leur secteur, mais doivent en même temps assumer tous les dossiers et toutes les communications en langue allemande, avec les traductions qui vont avec. Cela n'est pas leur tâche et cela les limite dans l'exercice de leurs autres fonctions. Il faut savoir que les dossiers en langue allemande sont, en tout cas pour l'instant, quelque peu surreprésentés par rapport aux proportions des deux communautés linguistiques du canton.

Sehr geehrter Herr Staatsrat, ich bitte Sie, im Rahmen Ihres notwendigerweise beschränkten Einflusses und Ihrer informellen Kontakte mit der Behörde ein Auge darauf zu behalten, dass bei der Vervollständigung der Behörde mit anstehenden Stellenbestzungen die deutsche Sprache unter den Mitarbeitenden besser vertreten wird. Es ist eine grosse Chance, dass unsere Institutionen über zweisprachige Chefs und Cheffinnen verfügen. Diese sollten jedoch ihre Arbeitszeit nicht darauf verwenden, Übersetzungsdienste zu leisten, weil in ihren Teams keine Deutschsprachigen sind. Im Gegenteil: Sie sollten sich auf die inhaltliche Arbeit und ihre Führungsaufgaben konzentrieren können.

J'aimerais souligner qu'il ne s'agit ni d'une plainte que je fais remonter ici, ni d'une critique formulée face à l'Autorité, c'est un constat qui s'est fait jour à l'occasion de l'examen du rapport et dans nos échanges informels. Et j'ai suffisamment étudié comment la question a été traitée dans l'histoire de nos institutions pour être attentif au potentiel d'amélioration qui existe. Eu égard que la politique du bilinguisme fait partie des attributions de la Direction du commissaire du Gouvernement, je suis confiant que la remarque trouvera une oreille ouverte. M. le Conseiller d'Etat, liebe Kolleginnen und Kollegen, ich danke für die Aufmerksamkeit.

Esseiva Catherine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Je parle au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux. J'ai participé à la séance de commission et j'ai un intérêt tout à fait personnel quant à la protection des données.

Tout d'abord je félicite la qualité du rapport exhaustif face à la complexité du sujet. Quant aux activités de 2022 de l'Autorité cantonale, je note tout d'abord le renouvellement de la commission pour une période administrative de cinq ans alors que la pluralité des profils des membres de la Commission permettra de précieuses compétences dans le traitement des dossiers. On peut s'en réjouir. La Commission a tenu neuf séances et se félicite du changement législatif qui a permis l'intégration de la médiation administrative au sein de l'Autorité cantonale, à savoir la présence de la médiatrice dans les séances de la commission.

Au niveau du personnel, je note la démission de la préposée à la protection des données et sur ce point, la Commission a finalement souhaité réunir les deux fonctions en une seule personne et a proposé au Conseil d'Etat la nomination de la préposée à la transparence dans cette double fonction, c'est-à-dire préposée à la transparence et à la protection des données. Je relève également que les retards accumulés ont été absorbés, notamment grâce au poste supplémentaire octroyé à l'Autorité cantonale.

Dans le domaine de la protection des données, effectivement, 382 dossiers ont été traités. L'Autorité donne ses conseils, renseigne, avise autant pour des cas privés que pour des organes publics. Qu'il s'agisse de numérisation de l'administration ou de la révision de la loi cantonale sur la protection des données, les travaux se poursuivent en bonne intelligence. En parallèle, au niveau fédéral, la révision de la loi sur la protection des données est également en cours. La protection des données est un domaine de plus en plus sollicité et de plus en plus complexe et l'objectif est d'apporter aux citoyennes et aux citoyens du canton un cadre moderne et allié aux standards européens. Pour une meilleure appréhension et pour plus de compréhension dans l'approche et dans la complexité de ce domaine, j'invite l'Autorité cantonale de la protection des données, de la transparence et de la médiation à faire plus de communications sur le sujet au sein de notre canton.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux remercie le travail et le résultat accomplis et prend acte de ce rapport.

Castella Didier, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie les gens pour leurs prises de parole, qui de manière générale sont alignées avec celle de la rapporteuse et du Gouvernement. Je ne suis pas sûr d'avoir tout à fait compris l'intervention de M^{me} Berset puisque je cite, en page 19 du présent rapport: "Dans le domaine de la santé numérique,

la préposée à la protection des données est membre du groupe d'accompagnement du projet cybersanté, en effet le canton de Fribourg collabore étroitement avec d'autres cantons romands, notamment via l'association CARA qu'ils ont fondé en mars 2018. L'association a pour but de mettre à disposition une plateforme de santé numérique pour le dossier électronique du patient, des professionnels et les patients du canton, mais également d'offrir d'autres services complémentaires dans la santé numérique tels que les plans de médication partagés ou les plans de soins partagés". Effectivement, le canton de Fribourg suit ça avec attention. Vous le savez ici aussi, il y a des priorités qui sont mises en matière de numérisation. Pour moi, le dossier électronique du patient en est une. Faut-il encore avoir les ressources et les moyens! Mais on travaille avec les autres cantons et j'ai envie de dire attention avec l'idée d'être toujours souverain. Souverain, ce n'est pas toujours synonyme de sécurité. Cela demande notamment des ressources en termes de compétences, en nombre de collaborateurs qu'on ne peut pas forcément avoir à l'échelle d'un canton. Donc attention!

Par rapport à la remarque de M. Altermatt, je confirme que Fribourg est sensible au bilinguisme, il y travaille et c'est vrai aussi que pour des petites entités, c'est difficile d'avoir des personnes de toutes les langues quand on sait toutes les compétences qu'on doit avoir. On en a discuté hier dans différents domaines, on essaie toujours d'avoir un regard attentif soit avec des personnes bilingues – ce n'est pas toujours possible –, soit avec des gens qui sont complémentaires dans les langues. Mais encore une fois, on a une approche pragmatique, on ne peut pas non plus simplement doubler les postes pour des raisons financières évidentes. Cela dit, le canton de Fribourg, je dois le dire, a souvent tendance à s'autoflageller. Mais quand on vient d'un autre canton, on souligne souvent le travail exceptionnel qui est fait par l'administration cantonale, où quasiment tous les documents sont traduits, ce qui n'est même pas le cas au niveau fédéral.

Sur ce, je remercie encore l'Autorité et la Commission pour le travail effectué.

Rey Alizée (PS/SP, SC). Je n'ai pas grand-chose à ajouter, sinon peut-être s'agissant du dossier électronique du patient. Pour avoir été dans la commission interparlementaire, ça a été une longue discussion sur la question de la protection des données. On était informé effectivement qu'il y avait un groupe de travail avec tous les préposés cantonaux et là, on a pu avoir aussi des réponses. C'était vraiment une préoccupation première.

Pour la question de la représentation linguistique, je ne peux qu'abonder dans le sens de M. Altermatt parce que c'est important. Après il faut bien sûr prendre en considération les ressources. Mais avec la réorganisation, il y a peut-être aussi des possibilités par la suite d'avoir un soutien supplémentaire alémanique et enfin...

Mit Herrn Schneuwly bin ich auch ganz einverstanden. Es muss eine Sensibilisierung bei Informatikprojekten stattfinden. Dies braucht aber auch Mittel und Ressourcen, und das müssen wir für das nächste Budget mitbedenken.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Requête 2023-GC-166

Demande de procédure accélérée pour le traitement de la motion "Suppression de l'obligation d'adapter les PAD lors d'une révision générale du PAL"

Auteur-s:	Marmier Bruno (VEA/GB, SC) Bürdel Daniel (Le Centre/Die Mitte, SE)
Dépôt:	28.06.2023 (BGC juin 2023, p. 2567)

Prise en considération

Présidente du Grand Conseil. Nous allons encore traiter assez rapidement un objet qui nous est parvenu ce matin. Nous avons une demande de procédure accélérée pour le traitement de la motion "Suppression de l'obligation d'adapter les PAD lors d'une révision général du PAL". Bien entendu, je vous rappelle qu'on va voter sur la procédure et non pas sur le fond de la motion, s'il vous plaît tenez compte de ceci. Je donne tout de suite la parole à l'un des auteurs de cette demande de procédure, M. le Député Bruno Marmier.

Marmier Bruno (VEA/GB, SC). Je pensais que la demande déposée ce matin serait traitée demain ou après-demain, mais je vous invite à soutenir cette demande qui a été largement signée. La motion a circulé hier dans les rangs du Grand Conseil, elle demande à la DIME de se prononcer pour le mois de septembre sur cette demande. Vous savez que je ne vais pas entrer sur le fond, mais la LATeC prévoit que tous les PAD doivent être revus en entier à chaque révision générale. C'est une certaine lourdeur. Donc, pour alléger les travaux, tant des communes que du SeCA, nous pensons qu'il y a lieu d'entrer en matière. Donc le souhait des motionnaires, M. Daniel Bürdel et moi, c'est que nous puissions en débattre au mois de septembre. Cela

a une certaine importance puisque beaucoup de communes sont submergées par ces besoins. Je vous invite à soutenir cette motion, enfin cette requête de procédure accélérée, étant entendu que le fond sera débattu, je l'espère, au mois de septembre.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). D'abord je m'étonne que cela apparaisse sur l'écran alors je n'ai pas eu la version imprimée. Je pense que c'est un problème de communication entre groupes. Ce serait quand même utile pour que je puisse avertir le groupe et qu'on puisse en discuter.

Ensuite, là c'est très urgent. Je me rends compte que vous voulez passer en force alors que quand on sait le temps que l'on prend pour toutes ces procédures d'aménagement, je ne vois pas ce que les deux mois qu'on gagnerait feraient gagner ensuite sur les deux ou trois ans que prennent toutes les procédures. Donc pour le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, il n'y a aucune urgence à ce que ça soit traité au mois de septembre. Si c'est traité au mois d'octobre ou au mois de novembre, ça ira tout aussi bien vu la lenteur des procédures en aménagement du territoire de notre canton.

Bürdel Daniel (Le Centre/Die Mitte, SE). Für mich kommt es auch überraschend, dass wir schon heute über das Thema diskutieren. Aber wie Frau de Weck mitgeteilt hat: Die Prozeduren im Raumplanungsbereich sind so langwierig, dass wir wirklich vorwärts machen möchten. Es ist ein wichtiger Aspekt, und wir können hier mit den Detailbebauungsplänen ein kleines Element ändern. Wir probieren hier zwei, drei Monate herauszuholen. Mit der Geschwindigkeit einverstanden, aber es ist für uns wichtig, dass wir vorwärts gehen, ein Zeichen setzen, auch, um die Ortsplanungsrevisionen zu beschleunigen und auch den Investoren, den Besitzern, die Voraussetzungen schaffen wollen, dass man vorwärts geht mit den Projekten, dass man dort auch eine Hilfestellung gibt.

Ich bitte Sie, auf diese Dringlichkeitsanfrage einzutreten und mitzuhelfen, dort eine Beschleunigung der Verfahren einzubringen. Besten Dank für Ihre Unterstützung.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Le groupe socialiste n'a pas discuté de cet objet, n'a pas pu échanger. Par ailleurs, cela a été relevé tout à l'heure, les procédures sont longues pour toutes ces modifications légales. En l'état, on a énormément de peine à voir le caractère absolument urgent de régler ce point précis, donc nous nous opposerons.

Présidente du Grand Conseil. Je vous signale juste que si je l'ai mise maintenant, c'est parce que l'article 85 de la LGC dit que toute motion d'ordre doit être traitée toute affaire cessante.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je réagis également un peu à chaud sur cette motion d'ordre. La notion d'urgence est toujours assez relative. On comprend que pour les objets parlementaires touchant la DIME, on a tendance assez rapidement à saisir l'urgence parce qu'il est vrai que les délais de réponse sont longs. On attend par exemple avec le collègue Dorthé la réponse à la motion pour la nouvelle loi sur le sous-sol qui a été déposée il y a plus d'une année alors que le délai de réponse normalement est de 5 mois. C'est une loi urgente pour pouvoir commencer la géothermie dans le canton. On a relancé plusieurs fois, on n'a pas de réponse. Par contre, qu'est-ce qui est vraiment urgent? Si cette motion est acceptée, le Conseil d'Etat dispose ensuite d'un délai d'une année pour qu'elle soit mise en œuvre. Ainsi, même si elle est acceptée au mois de septembre, elle ne sera pas mise en œuvre avant 2024, voire 2025. Pour nous il n'y a pas d'urgence. L'urgence, c'est que la DIME traite les instruments parlementaires aujourd'hui en cours. Donc je vous invite à refuser cette motion d'ordre.

Esseiva Catherine (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Je voulais juste dire que ça aurait été judicieux d'avoir la présence du commissaire du Gouvernement pour cette demande.

Présidente du Grand Conseil. Il n'est pas de la compétence du Conseil d'Etat d'être là pour ce genre d'instrument parlementaire.

Marmier Bruno (VEA/GB, SC). Vous avez effectivement raison M^{me} la Présidente, vous devez traiter l'objet immédiatement. Mais quand j'ai déposé la demande d'urgence, je pensais qu'évidemment tous les collègues recevraient la motion déposée et que cela serait traité demain ou après-demain. Je comprends évidemment, dans ces circonstances, que c'est un peu difficile de se faire une idée. Néanmoins je vous assure que la DIME connaît exactement la réponse qu'elle souhaite donner, donc elle pourra très facilement se positionner dans les meilleurs délais. Je vous invite donc, puisque c'est aujourd'hui qu'on la traite, à transmettre cette requête.

Présidente du Grand Conseil. Je vous rappelle que pour ce genre de vote, la majorité qualifiée est requise.

> Au vote, la prise en considération de cette requête est acceptée par 50 voix contre 41. Il y a 3 abstentions.

> La majorité qualifiée n'étant pas atteinte, la demande de procédure accélérée est refusée.

Ont voté en faveur de la requête:

Aebischer Susanne (LA, Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV, Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE, Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR, UDC/SVP), Barras Eric (GR, UDC/SVP), Beaud Catherine (GR, Le Centre/Die Mitte), Boschung Bruno (SE, Le Centre/Die Mitte), Bürdel Daniel (SE, Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR, UDC/

SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Schmid Ralph Alexander (LA,VEA/GB), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 50.*

Ont voté contre:

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 41.*

Se sont abstenus:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP). *Total: 3.*

Divers 2023-GC-141

Sortie du Grand Conseil (été 2023)

> La séance est levée à 09 h 40.

La Présidente:

Nadia SAVARY-MOSER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*